



Barème des Prestations

Honoraires de vente à la charge du vendeur sauf autre convention

Jusqu'à 100 000 €	8,3 % HT (TVA 20 %) soit 10 % TTC - minimum forfaitaire de 5 000 € TTC
De 100 001 € à 500 000 €	5 % HT (TVA 20 %) soit 6 % TTC
À partir de 500 001 €	4,16 % HT (TVA 20 %) soit 5 % TTC

Nue-propriété, Honoraires calculés sur la base de la valeur vénale à la charge de l'acquéreur 5 % HT (TVA 20 %) soit 6 % TTC

Mandat de recherche, Honoraires calculés sur la base de la valeur d'acquisition à la charge de l'acquéreur 2,5% HT (TVA 20 %) soit 3 % TTC

Dans le cadre d'une succession, les honoraires sont à la charge de l'acquéreur.

Honoraires de Location à la charge du locataire

BAIL VIDE OU MEUBLE SOUMIS A LA LOI N°89-462 DU 6 JUILLET 1989

Honoraires de visite, constitution du dossier et rédaction du bail	12 € TTC/m ²
Honoraire de réalisation de l'état des lieux	3 € TTC/m ²

BAIL SOUMIS AU CODE CIVIL (RESIDENCE SECONDAIRE ET BAIL SOCIETE)

Honoraires	10 % HT (12 % TTC) du loyer annuel Hors Charges
------------	---

Honoraires de Location à la charge du bailleur

BAIL VIDE OU MEUBLE SOUMIS A LA LOI N°89-462 DU 6 JUILLET 1989

Honoraires d'entremise et de négociation,	8,33 % HT (10 % TTC) du loyers annuel Charges Comprises
Honoraires de visite, constitution du dossier et rédaction du bail	12 € TTC/m ²
Honoraire de réalisation de l'état des lieux	3 € TTC/m ²

Honoraires de Location Parking 50 % à la charge du bailleur et 50 % à la charge du locataire

Honoraires de visite, constitution du dossier et rédaction du bail	FORFAIT : 300 € TTC
--	---------------------

Honoraires Retail à la charge du preneur

BAIL COMMERCIAL

Honoraires	30 % HT (36 % TTC) du loyer annuel et Hors Charges
------------	--

CESSION DE DROIT AU BAIL OU FONDS DE COMMERCE

Forfait minimum de 10 000 € HT soit 12 000 € TTC

Honoraires	10 % HT du montant de la cession + 30 % HT (36 % TTC) du loyer annuel et Hors Charges
------------	---

